

Communes	5 conseillers municipaux				
	1er conseiller municipal de la liste majoritaire	2ème conseiller municipal de la liste majoritaire	3ème conseiller municipal de la liste majoritaire	1er conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)	2ème conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)
NEUVILLE-SUR-AIN	CHOCQUE Annie	BOUILLET Christian	JANOVICZ-RYNOIS Jocelyne	REVEL-SUBTIL Nathalie	PERDRIX Caroline
NEYRON	VINCENT André	VERZELLONI Yves	NEDIALKOVA Krassi	MENUT Brigitte	JOURDAN Régis
NURIEUX-VOLOGNAT	BELLOUZE Daniel	CRAUSAZ Frédéric	LOPEZ Marion	MICHEL Rémi	MARCHAND Mélanie
ORNEX	TOWNSEND Chantal	DUMAS Hubert	GALLET Michèle	FOLGER Christa	DAZIN Joëlle
PARCIEUX	DUFOUR Jacqueline	WILLAUME Anthony	MUT André	FOLACHIER Michèle	TALLON Dominique
PERON	HUGON Denise	GIROD Claude	PENSEC Catherine	DESMARIS Christian	DE JESUS Catherine
PERONNAS	THEVENET Jean-Marc	FALAISE Alain	DREVET Émilie	MILLET Régime	FAYARD Pascal
POLLIAT	PACQUELET Paulette	BERTHAUD Pascal	JANAUDY Marguerite	DOSCH Thierry	CLERC Lydie
PONT-D'AIN	CLERC Alain	CRASSIN Frédéric	GARNIER Léontina	PITTON Jean-Claude	PAVLOVIC Nénad
PONT-DE-VAUX	RION Michelle	TEMPORAL Michel	MARTIN Laurent	TOURAINÉ Michel	PATRIARCA Cécile
PONT-DE-VEYLE	PARNAUD Gilbert	CHARENTREUIL Michel	BROSSE Valérie	BENOIT Guy	MARTINET Dominique
PREVESSIN-MOENS	DECOUZ Elisabeth	DE MALEZIEUX Emmanuelle	CHARRON Patrick	KUNG Madeleine	BERONJA Laurence
PRIAY	AUSINA Jean-Claude	TEYSSIER Eric	HEYBERGER Christian	JANIN Daniel	CHARMETANT Fabienne
REPLONGES	CHAMEROY Jocelyne	CHEVRET Pascal	BLANC Dominique	RICHE Bernard	BOURRET Philippe
REYRIEUX	SAMOU Antoine	CLAME Sylvain	MALLET Laurent	BABAD Marcel	MASSON Jean-Luc
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	LHULLIER Bernard	GIRARD Jean-Marie	BORROD Simone	GUILLOT Marguerite	REMLINGER Agnès
SAINT-BERNARD	PATIN Florent	TESTAS Sandrine	GROSSET Marie	PILLON Jean-Pierre	LEGOUGE Arnaud
SAINT-DENIS-EN-BUGEY	FANTIN Marie-Noëlle	CAGNIN Guy	CAUWET-DELBARRE Valérie	DIALLO Marie Madeleine	FOGOLIN Jean Marc
SAINT-DENIS-LES-BOURG	NALLET Jacques	ROUSSEAU Alain	SCHWINTNER Francis	MACCARD Roger	MARVIE Bruno
SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	HENRY Christophe	CALLAND Christelle	MARTIN GAJAC Corinne	NUGUET Chantal	DUHAUT Marie-Claire
SAINTE-EUPHEMIE	MOREL Philippe	LABRUYERE Thierry	PERMEZEL Sylvie	DELAGNEAU Daniel	CHINOUNE Irène
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	ADAM Sylvie	JOSSERAND Isabelle	CURT Philippe	JANOD Christine	LACROIX Bernard
SAINT-GENIS-POUILLY	MULLIER Marie-Claude	DASSIN Monique	GRENU Muriel	DUPRE Patrice	GONZALEZ Monique
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	BAIL Janine	LAPLACE Michel	RICCI Romero	DESBORDES Frédéric	MOREL Florian
SAINT-JEAN-DE-NIOST	BRUNE Gilbert	LABARGE Elisabeth	BEZAULT Patrick	TRIGNAC Jean-Paul	DALMAZ Béatrice
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	DRUET Marie	ANDRE Delphine	BUTTARD Xavier	GRUMOD Janine	BULLIFFON Michel
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	TURGIS Robert	PETIT Marie-Christine	TSALAPATIS Stratos	PERNOT Jean-François	De RIOLS de FONCLARE Brigitte
SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	RAPPY Jean-Claude	MEPLAUX Annick	DE KLIJN Nicole	PAVAILLER Martine	OLLIER Vanessa
SAINT-PAUL-DE-VARAX	PONS Béatrice	CURTET Françoise	DESMARIS Didier	LIMANDAS Gilbert	CHASSIGNOL Valérie
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	COCHAUD Robert	ODOUL Jeannine	DUMAS Alain	FOSSOUX Jacky	VERNAY-VIGNON Antoine
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES	DOUAY Marie-Claire	MALLINJOURD Noël	SELLIER Gérard	PEISSON Gilles	LE DAULT GERAT Corinne
SAUVERNY	WALCKIERS Louis	GAUDE Michel	VON ROHLAND Caroline	LORIOT Marlène	BASILICATA Vincenzo
SEGNY	BOCQUET Denis	ROLLAND Michel	GROSROYAT Annick	MOSER André	FOREL Françoise
SERGY	POGGIOLI Arlette	RACZ Attila	ARRUFAT Manuel	LABBADI Philippe	MANTZ Gunther
TENAY	ROBIN Marcel	DUMOLLARD Alain	LOPEZ-GUERRERO Marie-Jésus	ALLAIN Gaël	AMOURIQ Stéphanie
THIL	BRIGNONE Josiane	MOHAMMEDI Kamel	BASILI Sabine	JULIAN Christian	MANIÉ Serge



PRÉFET DE L'AIN

Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de la légalité, de l'intercommunalité et de la

ARRETE PREFECTORAL
portant nomination des membres des commissions de contrôle,
chargées de la régularité des listes électorales,
dans chaque commune du département de l'Ain

Le préfet

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU les propositions des maires des communes du département de l'Ain ;

VU les ordonnances du tribunal de grande instance de Bourg-en-Bresse désignant ses délégués ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ain;

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : Dans chaque commune du département de l'Ain sont désignés, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, membres des commissions de contrôle, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : La commission est chargée de l'établissement et la révision de la liste électorale. Elle a accès au répertoire électoral unique.

Le secrétariat est assuré par les services de la commune.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 10 janvier 2019

Le préfet

Arnaud COCHET